

Paris le 05 août 2017,

**Appel à candidature de Masseurs-Kinésithérapeutes Experts : Dossier 70**

**Thématique**: Evaluation d'un protocole de coopération intitulé « Adaptation de l'oxygénothérapie d'effort dans le cadre d'un programme de réhabilitation respiratoire en ambulatoire pour des patients atteints d'insuffisance respiratoire chronique sans comorbidités significatives »

**Mission**:

Cet appel à candidature s'adresse aux Masseurs-Kinésithérapeutes experts en **réhabilitation respiratoire**.

La Haute Autorité de santé (HAS) nous demande d'évaluer ce protocole de coopération art51 loi Bachelot déposé par l'ARS Centre-Val de Loire au moyen d'une grille d'évaluation.

Il concerne un transfert de compétences entre pneumologues et masseurs-kinésithérapeutes.

**Le Collège de la Masso-Kinésithérapie recherche des Masseurs-Kinésithérapeutes ayant une expertise en lien avec la thématique.**  
**(3 experts)**

**Procédure de candidature :**

Les candidatures doivent être adressées au Collège de la Masso-Kinésithérapie **au plus tard le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017 à 18H00 (date et heure de clôture de l'appel)**,

par voie électronique exclusivement, à l'adresse :  
**secretariat@college-mk.org**

**Composition du dossier pour chaque candidat :**

1. Une lettre de candidature à l'attention du Président du CMK sur laquelle figure le N° d'inscription à l'ordre professionnel ;
2. Un curriculum vitae actualisé avec liste des titres et travaux ;
3. La déclaration publique d'intérêt du Collège de la Masso-Kinésithérapie ;
4. La charte d'éthique et de déontologie du Collège de la Masso-Kinésithérapie.

L'ensemble doit être envoyé sous forme de 4 pièces jointes distinctes, en format PDF.

**Critères de sélections des experts par le Collège de la Masso-Kinésithérapie :**

Le CMK sélectionnera les experts selon les critères suivants :

1. Les kinésithérapeutes candidats doivent être titulaires d'un diplôme de MK permettant l'exercice plein et entier de la profession sur le territoire français.



2. Absence de conflits d'intérêt majeur ;
3. Titres en adéquation avec le dossier ;
4. Travaux récents (moins de 5 ans) en adéquation avec le dossier ;
5. Présentation de dossiers complets ;
6. Adéquation des aspects déontologique et/ou scientifique et/ou politique ;
7. Qualité de la lettre de motivation ;
8. Appartenance à une structure membre du CMK.

Les modalités de candidature sont rappelées sur site du Collège [www.college-mk.org](http://www.college-mk.org) dans l'onglet « Activités du CMK » - Pack de l'expert où la Déclaration Publique d'Intérêt et la Charte d'Ethique du Collège sont téléchargeables.

<http://www.college-mk.org/pack-de-lexpert/>

[https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c\\_2756722/fr/appel-a-candidatures-d-experts-pour-la-constitution-d-un-groupe-de-travail-portant-sur-l-elaboration-du-guide-du-parcours-de-soins-relatif-a-la-demarche-diagnostique-et-prise-en-charge-therapeutique-des-troubles-neurocognitifs?cid=r\\_1437955](https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2756722/fr/appel-a-candidatures-d-experts-pour-la-constitution-d-un-groupe-de-travail-portant-sur-l-elaboration-du-guide-du-parcours-de-soins-relatif-a-la-demarche-diagnostique-et-prise-en-charge-therapeutique-des-troubles-neurocognitifs?cid=r_1437955)